



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Série F

Supplément 2
(11/1988)

SÉRIE F: SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON
TÉLÉPHONIQUES

Termes et définitions concernant le télex

Recommandations UIT-T de la série F – Supplément 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE F
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON TÉLÉPHONIQUES

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE	
Méthodes d'exploitation pour le service télégraphique public international	F.1–F.19
Le réseau gentex	F.20–F.29
Commutation de messages	F.30–F.39
Le service international de télémessagerie	F.40–F.58
Le service télex international	F.59–F.89
Statistiques et publications des services télégraphiques internationaux	F.90–F.99
Services de télécommunication à location et à heures prédéterminées	F.100–F.104
Services phototélégraphiques	F.105–F.109
SERVICE MOBILE	
Service mobile et services multide destination par satellite	F.110–F.159
SERVICES TÉLÉMATIQUES	
Service public de télécopie	F.160–F.199
Service télétext	F.200–F.299
Service vidéotex	F.300–F.349
Dispositions générales relatives aux services télématiques	F.350–F.399
SERVICES DE MESSAGERIE	F.400–F.499
SERVICES D'ANNUAIRE	F.500–F.549
COMMUNICATION DE DOCUMENTS	
Communication de documents	F.550–F.579
Interfaces de communication de programmation	F.580–F.599
SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES	F.600–F.699
SERVICE AUDIOVISUEL	F.700–F.799
SERVICES DU RNIS	F.800–F.849
TÉLÉCOMMUNICATIONS PERSONNELLES UNIVERSELLES	F.850–F.899
FACTEURS HUMAINS	F.900–F.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Supplément 2 aux Recommandations UIT-T de la série F

Termes et définitions concernant le télex

Source

Le supplément 2 a été approuvé à Melbourne (1988) et a été publié à l'origine dans le fascicule II.4 du Livre Bleu.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par aucun procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		<i>Page</i>
1	Conversation télex	1
2	Accès au service public des télégrammes	1
3	Catégorie d'usager	1
4	Cabine publique télex	1
5	Terminal spécialisé en départ	1
6	Terminal spécialisé en arrivée	1
7	Interdiction d'accès	2
8	Service restreint	2
9	Priorité relative	2
10	Priorité absolue	2
11	Abonné prioritaire en demandé	2
12	Priorité sur le fonctionnement en local	2
13	Prise directe	3
14	Sélection directe à l'arrivée	3
15	Sélection directe à l'arrivée avec numérotation intégrée	3
16	Sélection directe à l'arrivée avec numérotation en deux temps	3
17	Groupe fermé d'utilisateurs	3
18	Groupe partiellement fermé d'utilisateurs	3
19	Service complémentaire	4
20	Appel automatique	4
21	Réponse automatique	4
22	Réponse manuelle	4
23	Identification automatique	4
24	Identification de ligne par le réseau	4
25	Indication automatique de date et d'heure	4
26	Indication de durée	5
27	Indication de taxe	5
28	Décompte de taxes de communications	5
29	Terminal partagé	5
30	Décompte pour terminal partagé	5
31	Archivage des messages	5
32	Consultation d'archivage	5
33	Statistiques sur demande	6
34	Réponse par message enregistré	6
35	Attente sur occupation	6
36	Attente sur occupation avec rappel	6
37	Service des abonnés absents (en télégraphie et transmission de données)	6
38	Renvoi d'appel	6
39	Intervention pour transfert d'abonné, intervention pour changement de numéro d'appel	6
40	Enregistrement et retransmission	7
41	Installation d'enregistrement	7
42	Adresse de réacheminement	7
43	Remise différée	7
44	Priorité des messages	7
45	Espacement des messages	7
46	En-tête	7
47	Appel à heure fixe	8
48	Rappel du réseau	8
49	Communication à destinations multiples	8
50	Communication de conférence	8
51	Communication de diffusion	8
52	Conférence restreinte	8

	<i>Page</i>
53 Conférence-diffusion	8
54 Préfixe	9
55 Code d'échappement	9

Supplément 2 aux Recommandations UIT-T de la série F

Termes et définitions concernant le télex

Ce supplément contient les termes et définitions pour l'utilisation du service télex. La plupart des termes portent un numéro du Vocabulaire électrotechnique international (VEI) placé à la suite de la définition.

1 **conversation télex**

E: telex conversation mode

S: modo conversacional télex

Utilisation d'une communication télex pour un dialogue ou un échange d'information entre deux terminaux.

721.53.05

2 **accès au service public des télégrammes**

E: access to the public telegram service

S: acceso al servicio público de telegramas

Possibilité, pour un terminal télex, de déposer un télégramme auprès du service public des télégrammes et de recevoir un télégramme en provenance de ce service.

721.53.07

3 **catégorie d'utilisateur**

E: user class-of-service

S: clase de servicio de usuario

Catégorie de service définie par les caractéristiques des communications offertes à un usager d'un service public de télécommunications.

Remarque – Les caractéristiques définies pour une catégorie d'utilisateur peuvent être par exemple le débit binaire, le mode d'exploitation du terminal, la structure du code, les interdictions d'accès.

721.53.08

4 **cabine publique télex**

E: public telex booth

S: cabina télex pública

Terminal télex mis à la disposition du public (c'est-à-dire les non-abonnés).

721.53.09

5 **terminal spécialisé en départ**

E: outgoing only terminal

S: terminal de salida solamente

Terminal télex qui peut faire des appels sortants sur le réseau mais qui ne peut pas recevoir d'appels entrants.

721.53.10

6 **terminal spécialisé en arrivée**

E: incoming only terminal

S: terminal de llegada solamente

Terminal télex qui peut recevoir des appels entrants du réseau mais qui ne peut pas faire d'appels sortants.

721.53.11

7 interdiction d'accès

E: access barred

S: prohibición de acceso

Fonction d'un réseau de télécommunications consistant à interdire les appels à destination ou en provenance de certains abonnés, à destination ou en provenance de certains services, de certaines directions ou de certains terminaux.

721.53.12

8 service restreint

E: restricted service

S: servicio restringido

Service permettant à un abonné d'avoir l'interdiction d'accès à partir de son poste, à certains services, certaines directions ou certains terminaux normalement accessibles à tous les usagers.

721.53.13

9 priorité relative

E: priority

S: prioridad relativa

Possibilité d'établir une communication à partir d'un terminal désigné pouvant appartenir à un réseau privé ou à un groupe fermé d'utilisateurs, en lui attribuant, à chaque niveau d'établissement de la chaîne, la priorité sur toutes les autres communications moins prioritaires en cours d'établissement. Cette possibilité peut s'appliquer à tous les appels ou seulement à des appels désignés provenant d'un terminal privilégié de ce genre.

721.53.14

10 priorité absolue

E: absolute priority

S: prioridad absoluta

Possibilité d'établir une communication à partir d'un terminal désigné pouvant appartenir à un réseau privé ou à un groupe fermé d'utilisateurs, en lui attribuant à chaque niveau ou à certains niveaux d'établissement de la chaîne, la priorité sur toutes les autres communications moins prioritaires, déjà établies ou en cours d'établissement. Cette possibilité peut s'appliquer à tous les appels ou seulement à des appels désignés provenant d'un terminal privilégié de ce genre.

721.53.15

11 abonné prioritaire en demandé

E: priority for called subscriber

S: prioridad del abonado llamado

Abonné bénéficiant de la priorité relative ou absolue pour toutes les communications demandées à destination de son terminal, ou pour certaines de ces communications seulement. Cette possibilité peut être mise en service par l'envoi d'un signal approprié au terminal demandeur.

Remarque – Il peut y avoir plusieurs niveaux de priorité, chacun pouvant conférer la priorité relative ou absolue par rapport aux niveaux inférieurs.

721.53.16

12 priorité sur le fonctionnement en local

E: in-local override

S: anulación del funcionamiento en local

Possibilité du réseau de supplanter le fonctionnement en local d'un terminal pour établir une communication avec ce terminal.

721.53.17

13 prise directe

E: direct outgoing selection

S: selección directa de salida

Possibilité pour un terminal d'un réseau privé d'établir une communication avec un autre réseau sans intervention humaine dans le réseau privé.

721.53.18

14 sélection directe à l'arrivée

E: direct incoming selection

S: selección directa de llegada

Possibilité pour un terminal télex d'établir une communication avec un terminal d'un réseau privé désigné par le demandeur, sans intervention humaine dans le réseau privé.

721.53.19

15 sélection directe à l'arrivée avec numérotation intégrée

E: direct incoming selection with integrated numbering

S: selección directa de llegada con numeración integrada

Sélection directe à l'arrivée utilisant pour désigner le terminal demandé dans le réseau privé, une séquence de numérotation unique constituée par un certain nombre de chiffres identifiant le réseau privé, suivis par des chiffres caractérisant le terminal demandé dans ce réseau, cette séquence constituant un numéro complet intégré dans le plan de numérotation général du réseau télex.

721.53.20

16 sélection directe à l'arrivée avec numérotation en deux temps

E: direct incoming selection with two-stage selection

S: selección directa de llegada con marcación bietapa

Sélection directe à l'arrivée utilisant pour désigner le terminal demandé dans le réseau privé deux séquences de numérotation, la première caractérisant le réseau privé et la seconde caractérisant le terminal demandé dans ce réseau, la première de ces séquences étant seule intégrée dans le plan de numérotation général du réseau télex.

721.53.21

17 groupe fermé d'utilisateurs

E: closed user group

S: grupo cerrado de usuarios

Ensemble d'utilisateurs d'un réseau public à commutation dont les terminaux ont la possibilité de communiquer entre eux uniquement.

Remarque – Un poste peut appartenir à plusieurs groupes fermés d'utilisateurs.

721.53.22

18 groupe partiellement fermé d'utilisateurs

E: partially closed user group

S: grupo de usuarios parcialmente cerrado

Groupe d'utilisateurs dont certains terminaux ont la possibilité de communiquer au départ ou à l'arrivée avec tous les autres terminaux normalement accessibles du réseau public commuté, les autres terminaux ayant la possibilité de communiquer uniquement avec les utilisateurs du groupe.

Remarque – Dans certains cas, l'accès à l'extérieur de terminaux désignés est limité au départ.

721.53.23

19 service complémentaire

E: user facility

S: facilidad de usuario

Service pouvant être mis, sur demande, à la disposition d'un usager d'un réseau de télécommunications en plus du service de base offert par ce réseau.

Remarque – Un service complémentaire peut être offert communication par communication ou pour une période déterminée.
721.53.25

20 appel automatique

E: automatic calling

S: llamada automática

Suite des opérations exigées par la procédure du réseau pour l'établissement d'une communication sans intervention manuelle au terminal demandeur.

721.53.26

21 réponse automatique

E: automatic answering

S: respuesta automática

Réponse au signal d'appel donnée automatiquement par le terminal demandé, que ce terminal soit surveillé ou non.

721.53.27

22 réponse manuelle

E: manual answering

S: respuesta manual

Réponse au signal d'appel donnée par l'utilisateur demandé pour indiquer qu'il est prêt à recevoir.

721.53.28

23 identification automatique

E: automatic identification

S: identificación automática

Après établissement d'une communication, transmission sans intervention manuelle au terminal demandeur ou au terminal demandé d'une identification du correspondant.

Remarque – Les signaux d'identification peuvent être émis soit par le terminal, soit par le réseau.

721.53.29

24 identification de ligne par le réseau

E: line identification by the network

S: identificación de línea por la red

Transmission par le réseau, à la demande de l'un des correspondants, du numéro d'abonné ou du numéro de ligne de l'autre correspondant.

721.53.30

25 indication automatique de date et d'heure

E: automatic date and time indication

S: indicación automática de fecha y hora

Envoi automatique par le réseau de la date et de l'heure de début d'une communication soit au terminal demandeur seulement, soit aux deux terminaux demandeur et demandé.

721.53.31

- 26 indication de durée**
E: indication of duration
S: indicación de duración
- Envoi par le réseau au terminal payeur de la durée taxable afférente à une communication, soit avant que le terminal payeur ait été libéré, soit par rappel à un moment approprié.
Remarque – Cette information peut être fournie automatiquement ou sur demande.
- 721.53.32
- 27 indication de taxe**
E: indication of charge
S: indicación del importe de la comunicación
- Envoi par le réseau au terminal payeur de l'indication de la taxe afférente à une communication, soit avant que le terminal payeur ait été libéré, soit par rappel à un moment approprié.
Remarque – Cette information peut être fournie automatiquement ou sur demande.
- 721.53.33
- 28 décompte de taxes de communications**
E: statement of call account
S: estado de cuentas de comunicaciones
- Envoi par le réseau à la demande d'un abonné, d'une Administration, d'un groupe fermé d'utilisateurs ou d'un réseau privé, d'un décompte détaillé de ses taxes de communication, soit depuis le dernier envoi, soit pour une période donnée.
- 721.53.34
- 29 terminal partagé**
E: shared terminal
S: terminal compartido
- Possibilité offerte à certains abonnés d'utiliser le même terminal en se partageant les frais et charges correspondants.
- 721.53.35
- 30 décompte pour terminal partagé**
E: accounts for shared terminal
S: cuentas de un terminal compartido
- Fourniture de décomptes séparés aux utilisateurs d'un terminal partagé.
- 721.53.36
- 31 archivage des messages**
E: storage of call content
S: almacenamiento del contenido de las comunicaciones
- Enregistrement par le réseau sur la demande d'un abonné et pendant une durée spécifiée de tout ou partie des messages émis ou reçus.
- 721.53.37
- 32 consultation d'archivage**
E: retrieval of stored call content
S: consulta del contenido almacenado de las comunicaciones
- Transmission du texte d'un message antérieur à la demande d'un abonné ayant demandé préalablement un archivage de messages.
- 721.53.38

33 statistiques sur demande

E: statistics on request

S: estadísticas a petición

Envoi par le réseau à la demande d'un abonné de la répartition de ses appels selon des rubriques spécifiées, par exemple appels internationaux, nationaux, appels à destination d'abonnés déterminés, ou liste de tous les appels.

721.53.39

34 réponse par message enregistré

E: recorded message

S: mensaje registrado

Possibilité assurée par l'abonné demandé ou le réseau sortant selon laquelle les appels arrivant à cet abonné peuvent être connectés à un émetteur de messages enregistrés.

721.53.40

35 attente sur occupation

E: camp-on: connect when free

S: conexión tras liberación

Conservation en attente par le réseau d'une tentative d'appel qui n'a pas abouti à cause de l'occupation du ou des terminaux demandés ou de l'encombrement du réseau avec établissement automatique de la chaîne de connexion dès que possible.

721.53.41

36 attente sur occupation avec rappel

E: camp-on with recall

S: conexión tras liberación con rellamada

Attente sur occupation avec libération du terminal demandeur et rappel dès que possible.

721.53.42

37 service des abonnés absents (en télégraphie et transmission de données)

E: absent subscriber service (in telegraphy and data communication)

S: servicio de abonado ausente (en telegrafía y comunicación de datos)

Possibilité d'indiquer automatiquement à un terminal demandeur, à l'aide d'un signal de service, qu'à l'initiative de l'abonné demandé, le terminal de ce dernier est indisponible.

721.53.43

38 renvoi d'appel

E: call re-direction

S: redireccionamiento de la llamada

Possibilité d'acheminer un appel à destination d'un terminal vers un autre terminal désigné à l'avance par l'abonné demandé, en avisant le demandeur par un signal de service.

721.53.44

39 intervention pour transfert d'abonné, intervention pour changement de numéro d'appel

E: changed address interception

S: interceptación de cambios de dirección

Avis envoyé automatiquement par le réseau à tout terminal demandeur pour l'informer d'un nouveau numéro attribué au terminal demandé, suivi soit d'un renvoi d'appel, soit de la libération du demandeur.

Remarque – Il est également possible de prévoir pour ce cas, un signal de service suivi de la libération.

721.53.45

- 40 enregistrement et retransmission**
E: store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión
- Enregistrement de messages ou de parties de messages et leur retransmission ultérieure vers la ou les destinations indiquées.
- 721.53.46
- 41 installation d'enregistrement**
E: storage installation
S: instalación de almacenamiento
- Installation assurant la fonction d'enregistrement et retransmission.
Remarque – Cette installation peut être incluse dans un terminal ou être centralisée.
- 721.53.47
- 42 adresse de réacheminement**
E: redirection address
S: dirección de redireccionamiento
- Information transmise vers l'arrière comprenant une série de signaux d'adresse indiquant l'adresse complète vers laquelle la communication doit être ou a été réacheminée.
- 721.53.48
- 43 remise différée**
E: delayed delivery
S: entrega diferida
- Procédure d'enregistrement et retransmission dans laquelle la retransmission des messages enregistrés est différée jusqu'à un moment prédéterminé.
- 721.53.49
- 44 priorité des messages**
E: message priority
S: prioridad de los mensajes
- Moyen fourni par une installation d'enregistrement et retransmission, ou un système de commutation de messages, permettant à un abonné d'attacher à son message un des niveaux de priorité prévus.
- 721.53.50
- 45 espacement des messages**
E: message spacing
S: separación de los mensajes
- Possibilité offerte à un abonné de demander au réseau de transmettre à son terminal plusieurs caractères changement de ligne à la fin de chaque communication ayant abouti, avant libération de la ligne, afin de ménager un espace en blanc entre des messages imprimés successifs.
- 721.53.51
- 46 en-tête**
E: header
S: encabezamiento
- Partie initiale d'un message ou d'un paquet contenant les informations de service.
- 721.53.52

- 47 appel à heure fixe**
E: booked call
S: llamada a hora convenida
- Faculté pour un abonné de faire appeler son terminal par le réseau à des instants fixés par lui avec ou sans signal sonore.
- 721.53.53
- 48 rappel du réseau**
E: network recall
S: rellamada a la red
- Rappel du réseau par un abonné pendant la phase message de la communication en vue de demander d'autres services.
- 721.53.54
- 49 communication à destinations multiples**
E: multi-address call
S: comunicación multidireccional
- Communication établie au moyen du réseau dans laquelle sont impliqués plusieurs terminaux appelés.
- 721.53.55
- 50 communication de conférence**
E: conference call
S: comunicación conferencia
- Communication à destinations multiples dans laquelle les signaux émis par l'un quelconque des terminaux sont reçus simultanément par tous les autres terminaux.
- Remarque* – L'ordre dans lequel les terminaux sont autorisés à émettre doit faire l'objet d'un accord entre eux.
- 721.53.56
- 51 communication de diffusion**
E: broadcast call
S: comunicación de difusión
- Communication à destinations multiples telle que les signaux soient émis par le terminal demandeur simultanément vers tous les terminaux demandés.
- 721.53.57
- 52 conférence restreinte**
E: restricted conference call
S: comunicación conferencia restringida
- Communication de conférence dans laquelle certains terminaux désignés ne peuvent émettre qu'à destination de l'un ou plusieurs des terminaux concernés ou ne peuvent pas émettre du tout.
- 721.53.58
- 53 conférence-diffusion**
E: broadcast conference call
S: comunicación conferencia de difusión
- Conférence restreinte dans laquelle un seul terminal désigné peut émettre à destination de tous les autres et recevoir les signaux émis par les autres.
- 721.53.59

54 préfixe

E: prefix

S: prefijo

Indicateur, composé d'un ou plusieurs chiffres, qui permet le choix de différents types de formats d'adresse (par exemple, local, national ou international), la sélection du réseau de transit et/ou du service. Les préfixes ne font pas partie du numéro d'abonné national et ne font pas partie de la signalisation aux frontières entre réseaux ou entre pays.

55 code d'échappement

E: escape code

S: código de escape

Indicateur composé d'un ou plusieurs chiffres, défini dans un plan de numérotage donné et utilisé pour indiquer que les chiffres qui suivent appartiennent à un plan de numérotage différent. Les codes d'échappement sont actuellement utilisés dans le plan de numérotage de la Recommandation X.121.

Remarque – Un code d'échappement peut être retransmis dans le réseau d'origine et peut être acheminé à travers les frontières entre réseaux et les frontières internationales. C'est pourquoi, les valeurs des codes d'échappement devraient être normalisées.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication